

S.I.R.I.S.

Syndicat Intercommunal Scolaire
Place de la Mairie
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT

☎ : 02.38.58.33.25

@ : siris.saintmartin@orange.fr

INFORMATIONS DIVERSES

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT AU BUREAU DU SIRIS POUR TOUTE INSCRIPTION :

- Photocopie de votre dernier avis C.A.F. (Caisse Allocations Familiales) ou MSA
- Photocopie d'un justificatif de domicile (EDF, facture téléphone...)
- 2 photographies d'identité récentes par enfant, pour le badge et dossier de la Garderie

FACTURATION :

1 facture mensuelle pour la cantine et 1 facture mensuelle pour la garderie.

REGLEMENTS :

Vous pouvez effectuer vos règlements sous différentes formes :

- **Par TIPI**, en ligne sur le site Internet www.tipi.budget.gouv.fr
(Paiement possible uniquement pour les factures qui concernent l'année scolaire 2018-2019)
- **Par chèque bancaire ou postal** à l'ordre du Trésor Public, à déposer dans la boîte aux lettres du SIRIS Saint-Martin-d'Abbat, avec le talon détachable de la facture *
- **Par chèque CRCESU** uniquement pour la garderie, avec le talon détachable de la facture.
- **En espèces** au bureau du SIRIS aux horaires suivants :
 - le **lundi** de 9h00 à 11h30,
 - le **jeudi** de 14h00 à 17h30,ou sur RDV fixé au préalable par téléphone

🔒 Aucun dépôt d'espèces ne sera accepté en dehors de ces jours et horaires fixes.

Pour des questions de sécurité, nous n'acceptons plus les dépôts d'espèces dans la boîte aux lettres du SIRIS. Tout règlement en numéraires doit obligatoirement se faire au bureau du SIRIS.

* **Attention** : Pour des raisons de gestion administratives, vous devez obligatoirement établir un chèque pour le paiement de la cantine et un chèque pour le paiement de la garderie en joignant le coupon correspondant. A réception des factures, vous disposez de 30 jours maximum pour effectuer le paiement.

* Merci de bien prêter attention au libellé (montants en chiffres et en lettres similaires) et à la signature.



L'inscription d'un élève sera prise en compte sous condition que les règlements des factures Garderie et Cantine soient à jour pour l'année 2017-2018.